

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 2 février 2022, s'est réuni sans public mais avec une retransmission en directe de la séance le **mardi 08 février 2022 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR (arrivée au point n°2), M. AUGUSTIN, M. JAHIER, Mme NEILZ (en visioconférence), M. MONOT, Mme SAILLIER (en visioconférence), M. ZOUAOUI, Mme POULLAIN, Mme BRATUN, Mme BREYSSE, M. WACHOWIAK (en visioconférence), Mme PUNTEL (en visioconférence), M. GAUDEFROY (en visioconférence), Mme MOKEDDEM (en visioconférence), Mme MOREAU, M. BLAS, M. DURANCEAU, Mme DIKBAS (en visioconférence), M. MACHADO, M. RYBKA (en visioconférence), M. BERNARD (en visioconférence), M. HELFER, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

Mme BLANCHARD
M. GIRARD
M. CHAUVEAU
M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA
Mme CLERC

à M. ZOUAOUI
à M. AUGUSTIN
à M. MICHEL
à M. JAHIER
à Mme FENZAR – RIZKI

Absent(e) non excusé(e) :

M. LEGEARD – DAMILANO
Mme DUCHENE

M. le Maire déclare ouverte, à 19h01, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. DURANCEAU, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 ci-annexé, en prenant en compte les observations des Conseillers Municipaux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 abstention (M. GAUDEFROY)

N°2 – COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 3 – AFFAIRES FINANCIERES – Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022

Le Conseil Municipal approuve le débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2022.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

27 voix pour

6 voix contre (M. HELFER, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°4 - REGLEMENTATION – ASSURANCES – Indemnisation à la suite d'un sinistre

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au remboursement de la somme de 1 111,20 € engagés par le gérant du THE ART CAFE à la suite d'un acte de vandalisme sur la porte de son établissement, et à signer tout document afférent, **et dit** que les crédits sont inscrits au compte 6712.

Adopté à l'unanimité.

N°5 – REGLEMENTATION – Plan France Relance - Demande de financement dans le cadre du recrutement d'un manager commerce

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant deux ans (dans la limite de 80 % du coût du poste) auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du plan France Relance pour le financement du poste de manager commerce et à signer tout document afférent.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°6 – REGEMENTATION - Convention de groupement de commandes pour l'organisation commune du feu d'artifice le 13 juillet 2022

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2022, **désigne** la Ville de Lagny-sur-Marne comme la coordonnatrice du groupement de commandes, **adopte** la convention constitutive dudit groupement **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M ROULLE, M. FAILLE)

N°7 – VIE EDUCATIVE – Convention de partenariat avec l'association « Coup de Pouce »

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Coup de Pouce » permettre aux enfants les plus fragiles ou en risque d'échec scolaire de les aider à maîtriser les savoirs fondamentaux, ainsi que tout document ou avenant afférent.

Adopté à l'unanimité

N°8 – AFFAIRES SCOLAIRES – Suite à la fermeture de l'école « Les Touvents » - Création d'un groupe de travail

Le Conseil Municipal procède à la fermeture de l'école primaire « Les Touvents » à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, pour préparer l'arrivée de nouveaux services publics, **et approuve** la création d'un groupe de travail composé du Maire, de 7 membres de la majorité municipale et 1 membre de chaque groupe d'opposition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

27 voix pour

4 voix contre (Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

2 abstentions (M. HELFER, M. FONTAINE)

N°9 – PERSONNEL TERRITORIAL – Débat sur la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal approuve le débat qui s'est tenu sur les nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et **autorise** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'une protection sociale complémentaire conforme aux obligations définies dans l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et dans le décret à venir.

Adopté à l'unanimité

N°10 – PERSONNEL TERRITORIAL – Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)

Le Conseil Municipal approuve de solliciter auprès du Tribunal Judiciaire de Meaux l'inscription de la ville sur la liste des TIG, **autorise** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG, **autorise** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N°11 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création de deux postes de gardien de Police Municipale

Le Conseil Municipal approuve la création de deux postes de gardien de police municipale et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°12 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un poste d'assistante administrative au Cabinet du Maire

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'assistant administratif au Cabinet du Maire et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°13 - PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

2 abstentions (M. ROULLE, M. FAILLE)

N°14 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création de postes en PEC (Parcours Emploi Compétences)

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contrat parcours emploi compétences au sein de l'accueil unique, de la direction des ressources humaines, et de la direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

Adopté à l'unanimité

N° 15 – PERSONNEL TERRITORIAL – Convention pour la mise en place d'un service commun relatif aux systèmes d'information au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Le Conseil Municipal adopte le projet de convention présenté à l'assemblée, **adhère** au service commun relatif aux systèmes d'information aux niveaux de service n° 1, 2 et 3, **autorise** M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à la création du service commun relatif aux Systèmes d'Informations.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme CHAVANNE, M. FAILLE)

N°16 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un poste de référent « Santé et Accueil inclusif » pour le service Petite Enfance (crèche)

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'un référent « Santé et Accueil inclusif » pour le service petite enfance, **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à l'unanimité

N°17 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouverture et fermeture d'emplois

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 29 postes puis la fermeture de 25 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 350 postes.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

Après avoir répondu aux questions des groupes minoritaires, la séance est levée à 21h45.



Jean-Paul MICHEL

Maire de lagny-sur-Marne